

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-012-14227/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'Office du Tourisme d'Istres pour l'action d'animation économique du Château des Baumes - Approbation d'une convention - MGDIS n°2983**

**62636**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

L'office de tourisme d'Istres souhaite programmer en 2023 diverses actions d'animation économique du « Château des Baumes » contribuant ainsi à la stratégie de développement économique, de soutien aux entreprises.

En effet, l'office de tourisme souhaite améliorer l'offre proposée au public du territoire métropolitain dans son ensemble en faisant du Château des Baumes à Istres, un outil innovant de rencontres et d'animations dans une optique d'accompagnement des entreprises, dans les champs touristiques, culturels et économiques. Une pluralité d'événements dédiés aux professionnels de l'économie, du tourisme, de l'innovation et de la culture seront ainsi organisés: séminaires, conférences, expositions, forums, salons, master class, afterworks, petits déjeuners professionnels, etc.

L'objectif consiste également à contribuer à la structuration du réseau économique territorial tout en contribuant au rayonnement du territoire métropolitain.

L'office de tourisme d'Istres a été soutenu l'an dernier, il souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS n°2983.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'Office de tourisme d'Istres une subvention spécifique de 30 000 euros.

Il est précisé qu'une partie des actions de l'OT a déjà eu lieu. Aussi, conformément à l'article 59 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, la subvention sera allouée à l'Office du Tourisme, après réalisation partielle de son objet et après validation a posteriori des dépenses subventionnables.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS » ;

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique.
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention spécifique à l'Office de tourisme d'Istres au titre de l'exercice 2023, pour l'opération « Château des Baumes », d'un montant de 30 000 euros.

#### **Article 2 :**

Il est précisé qu'une partie des actions de l'OT a déjà eu lieu. Aussi, conformément à l'article 59 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, la subvention sera allouée à l'Office du Tourisme, après réalisation partielle de son objet et après validation a posteriori des dépenses subventionnables.

#### **Article 3 :**

Est approuvée la convention à conclure avec l'Office de tourisme d'Istres ci-annexée.

#### **Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

#### **Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal Métropolitain 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - fonction 60 - nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY